Image not found or type unknown

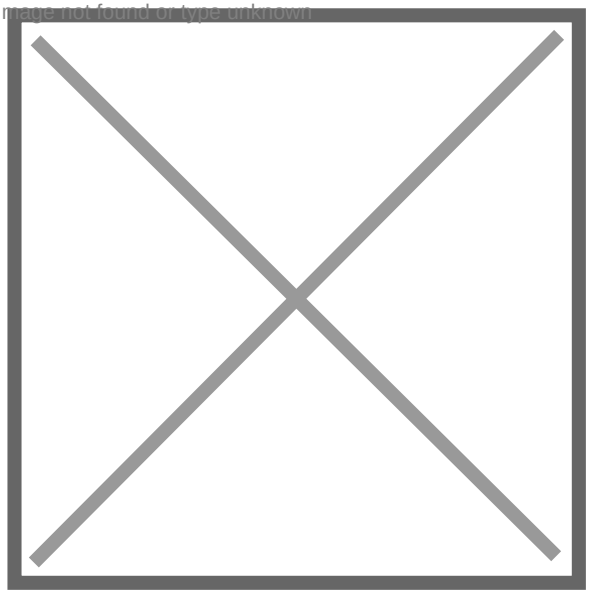

Assurance decennale maçonnerie

Par **sdub49**, le **23/03/2011** à **08:25**

Bonjour,
Je souhaite reprendre une PME d'architecture et decoration d'interieur , en me renseignant sur les assurances je me suis rendu compte que celle ci n'avais pas de decennale maçonnerie , cependant malgré l'absence de cette assurance l'entreprise a réalisée des travaux de maçonnerie assimilé a du gros oeuvre ex " ouverture d'un mur porteur " suis je responsable si un litige se produit apres mon acquisition .

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés